



Coup de Griffes

Un des objectifs de notre chère Direction Générale est, tout le monde le sait, de « décourager » les contribuables de venir dans les centres des finances publiques et de promouvoir les démarches sur Internet, afin bien sûr de supprimer le plus de postes possible.

Hélas... la campagne IR 2018 a montré une fois de plus que nos « têtes pensantes » sont de bien mauvais-e-s stratèges face à la réalité du terrain. En effet, les SIP ont dû faire face cette année à une affluence record dans les accueils, prouvant que les usager-e-s sont toujours autant attaché-e-s à leurs services publics. Mais cet afflux inattendu de contribuables a posé de nombreux problèmes (certains accueils fermés dès 11h30 le matin, salle d'attente encore remplie à 16h, file d'attente interminable sur les trottoirs...). Face au manque de moyens et de personnel, les collègues, démuni-e-s, ont ainsi dû faire face à de nombreux-ses usager-e-s en colère, exaspéré-e-s par une si longue attente.

Une fois de plus, cela prouve la déconnexion et l'inconscience de notre direction, laissant les collègues livré-e-s à eux-mêmes face à tous ces problèmes liés à l'accueil, ce qui dégrade leurs conditions de travail et génère agressivité, stress..., mais également que nos missions de service public répondent aux besoins de nos concitoyens !



Une mobilisation toujours dynamique à renforcer

La journée de grèves et de manifestations du 22 mai a une nouvelle fois réuni un nombre important de fonctionnaires. À la DGFIP un agent sur quatre a répondu à l'appel des intersyndicales.

À Paris, nous étions 24,86 % de grévistes dont 7,14 % chez les A +. 18,80 % chez les A ; 29,11 % chez les B et 28,57 % chez les agent.e.s C. Ces chiffres, s'ils sont en baisse par rapport à ceux du 22 mars, démontrent la persistance d'un fort mécontentement parmi les personnels. Surtout, cette journée vient après plusieurs semaines d'actions de toutes formes menées dans de nombreux départements dont Paris, avec des distributions de tracts au public, des journées de grèves, des blocages et des occupations de sites. Nous sommes dans une dynamique de mobilisation qui doit se poursuivre pour continuer à faire pression et à faire s'enraciner et grandir le rapport de forces.

Surtout que le gouvernement et notre Direction Générale continuent d'avancer dans le dynamitage des services publics, de la fonction publique et en particulier de notre administration.

Les premières fuites concernant le rapport du comité CAP 22, qui doit être remis au gouvernement dans les prochains jours, annoncent le pire pour l'avenir de la fonction publique et des services publics. La généralisation des contractuels en CDD prévue semble-t-il dans le rapport CAP 22 (CDD de 5 ans dans l'éducation nationale, CDD de 10 ans dans la Police ou encore des CDD de 2 ans renouvelable dans les collectivités territoriales) est donc la mise à mort du statut de fonctionnaire et plus globalement de la Fonction Publique, contrairement à ce que peuvent dire messieurs Dussopt et Darmanin.

Côté RH aussi l'avenir va être bien sombre puisque lors des dernières réunions avec le secrétaire d'État à la Fonction Publique qui se sont tenues le 24 mai dernier, les choses sont claires : c'est la fin des CHS-CT et la fin des CAP de mutation. Les élu.e.s du personnel ne pourront plus vérifier la bonne application des règles (s'il reste des règles) et les agent.e.s ne pourront plus faire appel d'une décision les concernant. Face à cela, nous devons continuer à nous mobiliser pour les faire reculer.

Celle ou celui qui combat peut perdre, mais celle ou celui qui ne combat pas a déjà perdu.

Le 3 mai, la DGAFP a réuni en GT les organisations syndicales de la Fonction publique. À l'ordre du jour, la fin des CHSCT : le gouvernement entend les faire disparaître en les fusionnant avec les Comités Techniques locaux à plus ou moins brève échéance. L'ensemble des syndicats a marqué son opposition unanime au projet présenté.

L'enjeu est de taille : c'est dans le CHSCT que les questions liées aux conditions de travail, à la santé ou la sécurité au travail, sont traitées toute l'année. (Pour mémoire, le CHSCT Paris s'est réuni 15 fois en séance plénière et 9 fois en groupe de travail en 2017 !).

Supprimer le CHSCT c'est ne plus pouvoir :

- aborder toutes les réorganisations/fusions de services, les déménagements, les fiches de signalement, les accidents de service, les dangers grave et imminent, les risques liés à la sécurité incendie, les suicides etc.
- financer des dépenses budgétaires pour l'amélioration des conditions de travail (env 900 000 € à Paris), ... dans un contexte où les conditions de travail, et la santé des agent.e.s continuent à se dégrader.

Alors pourquoi le gouvernement veut-il supprimer cette instance ?

Pour des raisons budgétaires : exemple : siéger en CHSCT, cela signifie à Paris 18 représentant.e.s titulaires et suppléant.e.s. La suppression des CHSCT fait que vos représentant.e.s ne siègent plus. Cela signifie aussi : suppression du budget du CHSCT et autant d'économies = - 900 000 € à Paris ! Une autre explication, c'est que le gouvernement se fiche des conditions de travail et de la santé des fonctionnaires !

Quelques exemples

- Depuis le 19 janvier 2017, une ordonnance oblige tout employeur public à présumer comme imputable au travail tout accident de service qui remplit les conditions, mais la DGFIP continue d'appliquer les anciennes règles moins favorables !

- alors que la norme NF-X 35-102 établit clairement que les surfaces de bureau doivent être d'au moins 10 m² par agent.e. dans un bureau individuel et 15 m² dans le cas d'un bureau collectif avec un travail bruyant, la règle édictée par la toute nouvelle et puissante Direction Immobilière de l'État place comme critère absolu la question de la seule bonne gestion budgétaire !!

- et enfin, il est clairement établi que les réorganisations permanentes créent du stress pour les agent.e.s : pourquoi la DGFIP demande-t-elle toujours à ses directeurs-trices de continuer ?...

La fin des CHSCT sonnerait le glas de la défense des conditions de travail et de la santé au travail.

Malgré tout, Solidaires revendique toujours :

- des possibilités d'agir avec un vrai pouvoir d'expertise, avec le choix de l'expert par les membres du CHSCT, et un vrai pouvoir d'enquête, etc.
- le respect des textes par les employeurs publics ;
- un véritable pouvoir de sanction pour les Inspecteurs Santé Sécurité Travail en cas de non-respect de ces textes ;
- une formation effective du « chef de service » au sens légal, soit le Directeur régional à Paris, en matière de santé et sécurité au travail ;
- que les employeurs publics s'engagent, prennent en compte réellement les Risques Psycho Sociaux, et améliorent l'organisation du travail ;
- l'interdiction des entraves à l'exercice du mandat en CHSCT ;
- la reconnaissance des maladies dues au travail, ex : l'amiante.



Les usagers et les agent.e.s sont mal-traités par la DGFIP !

**Non la campagne
déclarative 2018
ne s'est pas bien
passée !**

File d'attente 16ème



File d'attente Boucry 18ème



File d'attente Argonne 19ème

Le 22 mai en grève et dans la rue pour la défense des services publics



Attac a 20 ans !



1998-2018 : déjà deux décennies qu'Attac est un grain de sable dans l'engrenage du système.

Attac agit pour l'intérêt général, opposant une résistance active face aux multinationales et aux protagonistes de la mondialisation néolibérale. De la Taxe Tobin (taxation des transactions monétaires internationales) aux procès d'Apple et BNP, en passant par le CETA (accord de libre-échange établi entre le Canada et l'Union européenne) et le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, Attac n'a eu de cesse d'informer les citoyen.n.es et de susciter leur engagement dans ces batailles.

Depuis sa création en juin 1998 à laquelle Solidaires Finances Publiques a pris part, Attac a toujours eu un double objectif : d'un côté, l'expertise et la pédagogie, matérialisées par les nombreuses publications destinées à un large public ; et d'un autre côté, l'action citoyenne, qui figure dans le nom d'Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne).

La lutte contre l'évasion fiscale est la priorité d'Attac. Cette lutte s'est concrétisée par des actions de réquisition de chaises dans les agences de la banque BNP Paribas (les faucheuses et faucheurs de chaises), et d'occupation festive dans les «Apple stores». Ce qui a entraîné deux actions en justice contre Attac.

Ainsi le 7 juin 2018 à Carpentras se tiendra le procès d'une militante d'Attac, Nicole Briend. L'action non-violente de «fauchage de chaises» dans les agences bancaires vise à dénoncer la fuite d'argent manquant à l'État pour financer la transition écologique et sociale.

D'autre part, le 23 février dernier, Attac a obtenu une victoire hautement symbolique et ô combien significative face à Apple. Le Tribunal de grande instance de Paris a débouté la marque à la pomme, qui ne pourra donc pas interdire à Attac l'accès à ses magasins. Le tribunal légitime ainsi les actions d'Attac «dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale».

Cette victoire face à Apple et celle de Notre-Dame-des-Landes en appellent bien d'autres et encouragent Attac à poursuivre dans la voie de la résistance active face aux multinationales et aux défenseur.se.s de la mondialisation néolibérale. Quant à la réflexion, toujours conviviale, elle sera à l'ordre du jour de la prochaine université d'été du 22 au 26 août, à Grenoble.



Permanences fiscales pour les sans-papiers

Cette année encore, Solidaires Finances Publiques a organisé des permanences militantes à l'attention des sans-papiers, avec les autres organisations de la campagne «Stop au racket sur les cotisations et les impôts des travailleurs sans-papiers» (Droits Devant !!, GISTI, collectifs de sans papiers Paris 17 et 93, Autremonde...)

Une trentaine de militant.e.s, dont moitié de Solidaires Finances Publiques, ont assuré 8 permanences et reçu 350 contribuables sans-papiers.

Déclarer ses revenus est une obligation fiscale pour les sans-papiers comme pour tout citoyen.ne. C'est aussi une étape indispensable pour la régularisation de leur situation, l'avis d'imposition étant une pièce indispensable de leur dossier.

Hélas, comme pour toute population précaire, les démarches administratives se complexifient. Il est parfois très difficile de justifier d'une adresse de domiciliation lorsqu'on ne peut être locataire (hébergements précaires, sous-locations, hébergements en foyer refusés par l'administration depuis 2017, services de domiciliation surchargés...) et les consignes de contrôle des primos déclarants ne sont pas toujours bien comprises ou appliquées. Cette année encore hélas, certains services zélés ont demandé, avant saisie, des pièces qui sortent du cadre déclaratif, voire du champ de compétence de la DGFiP : copie des fiches de paie, titre de séjour valide...

De plus, l'obligation de télédéclaration et le prélèvement à la source sont des difficultés supplémentaires pour les sans-papiers, comme pour l'ensemble des personnes qui n'ont pas facilement accès à l'outil informatique, qui maîtrisent parfois mal la langue ou qui ont des difficultés à obtenir l'ouverture d'un compte bancaire.

Solidaires Finances Publiques continuera à militer pour une égalité des droits pour toutes et tous, et donc pour une régularisation globale de tous les sans-papiers.

Dans l'attente de ce changement sociétal, nous resterons vigilant.e.s sur le sens de nos missions, dont l'une est d'assurer un contrôle fiscal et non un contrôle social.

**POUR
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://www.solidairesfinancespubliques.info/75/>

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFiPParis>